

## Le réseau des Bibliothèques communales du département de Maine et Loire en 2007

Nous avons le plaisir de vous restituer les résultats de l'enquête annuelle que nous avons réalisée sur l'activité des bibliothèques affiliées au réseau de la bibliothèque départementale de prêt en 2007.

Nous vous communiquons également les données nationales 2005 recueillies par la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication.

**219** bibliothèques ont répondu à l'enquête annuelle sur **269 desservies** au 31 décembre 2007, soit un **taux de réponses de 82 %**. Mais il est à noter que de nombreux questionnaires ont été remplis **de manière incomplète**.

### 1) Le statut et la typologie des bibliothèques

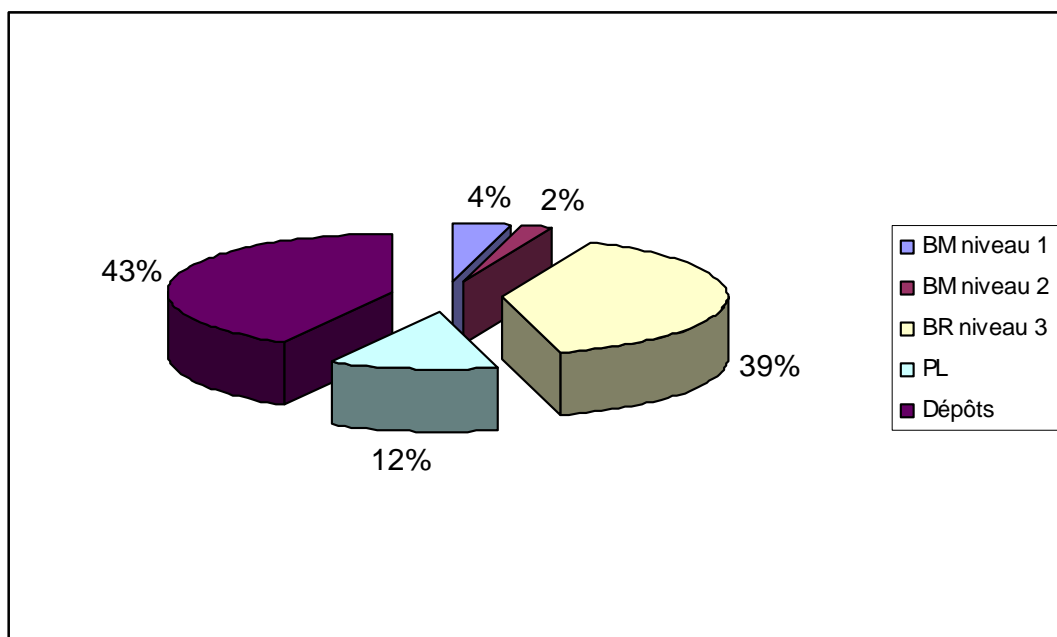
#### Le statut :

Sur **220** bibliothèques recensées, on dénombre : **92** bibliothèques **associatives**, **124** bibliothèques **municipales**, **44** **gestion mixte** (municipale avec association).

#### La typologie :

A partir des critères utilisés dans les formulaires statistiques de la Direction du Livre et la Lecture (DLL) et de l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP) pour définir la composition d'un réseau de lecture publique, nous dénombrons **269 bibliothèques desservies** au 31 décembre 2007 réparties comme suit :

- ☞ **11 Bibliothèques Municipales Niveau 1** définies selon les critères suivants : **2 €** par habitant de budget d'acquisition de documents, une ouverture de **12 heures** par semaine, **1 agent de catégorie B** par tranche de 5000 habitants ou un salarié qualifié par tranche de 2000 habitants, une surface de local d'un minimum de 100 m<sup>2</sup> et de **0,07 m<sup>2</sup>** par habitant.
- ☞ **6 Bibliothèques Municipales Niveau 2** définies selon les critères suivants : **1 €** par habitant de budget d'acquisition de documents, une ouverture de **8 heures** par semaine, un **salarié qualifié**, une surface de local d'un minimum de 50 m<sup>2</sup> et de **0,04 m<sup>2</sup>** par habitant.
- ☞ **106 Bibliothèques Relais Niveau 3** définies selon les critères suivants : **0,50 €** par habitant de budget d'acquisition de documents, une ouverture de **4 heures** par semaine, des **bénévoles qualifiés** (formation ABF ou cycle de formation de base de la BDP), une surface de local d'un minimum de **25 m<sup>2</sup>**.
- ☞ **33 Points Lecture** définies selon les critères suivants : deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés.
- ☞ **113 Dépôts** définies selon les critères suivants : moins de deux critères du niveau 3 sont respectés.



### Les réseaux intercommunaux de bibliothèques

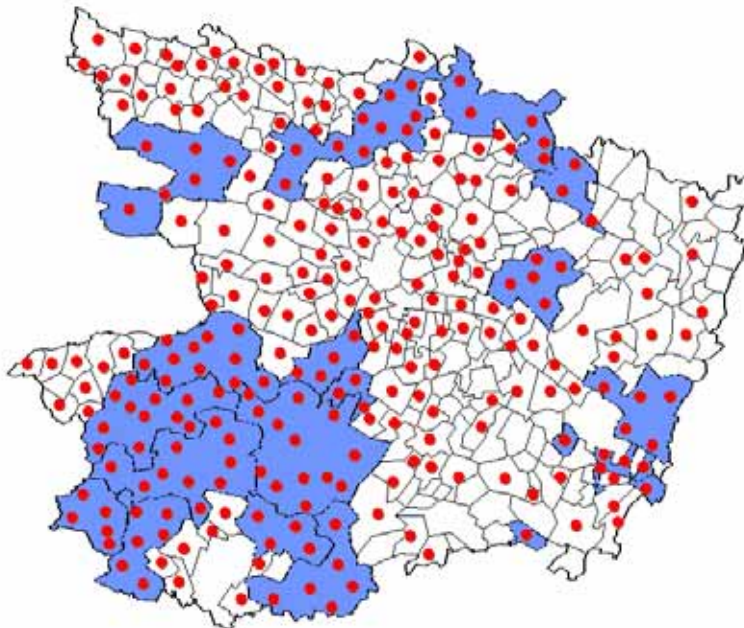
Le fonctionnement de ces réseaux peut se résumer de la manière suivante : une bibliothèque intercommunale (dite bibliothèque relais) dessert des bibliothèques associées dans le cadre d'une convention signée entre les communes concernées et la BDP. Le mode de desserte est choisi en concertation avec les équipes de bénévoles et du bibliothécaire intercommunal. Trois formules sont actuellement pratiquées :

- Le bibliobus ne dessert **que la bibliothèque relais, deux fois par an**, et accueille l'ensemble des bénévoles des bibliothèques associées qui acheminent ensuite les livres choisis dans leurs locaux respectifs. Entre les passages du bibliobus les équipes des bibliothèques échangent une partie des prêts BDP.
- Le bibliobus de la BDP passe dans **toutes les communes une fois par an** en desservant l'ensemble des communes d'un réseau d'échanges de livres dans les 15 jours. Les bibliothèques échangent ensuite leurs documents entre les passages du bibliobus.
- La BDP dépose un fonds de documents dans une bibliothèque tête de réseau dans un local prévu à cet effet. Ce fonds de livres constitue une **réserve** à partir de laquelle les bibliothèques du réseau peuvent changer leurs livres selon les modalités qu'elles souhaitent.

En contrepartie, la BDP prête un nombre plus important de livres, accorde une « prime » d'achat de livres de 1 525 € à la création du réseau d'échanges de livres et dépose des documents sonores et audiovisuels. De plus, à côté des prestations assurées pour l'ensemble des bibliothèques qui lui sont affiliées (formation des bénévoles, prêt d'expositions, visites d'assistance technique), des prestations spécifiques sont instituées en faveur des réseaux d'échanges de livres : prêt de longue durée, constitution de sélections thématiques, formations délocalisées...

L'adhésion à ces réseaux d'échanges de livres repose sur le **volontariat**, après une réunion de présentation destinée aux bénévoles puis aux élus. En cas d'accord sur le dispositif, une convention est alors signée instituant un **comité de gestion** comprenant des élus, bénévoles, professionnel et la BDP pour définir les modalités d'organisation et d'animation du réseau.

Au 31 décembre 2007, **15 réseaux intercommunaux** échangent les **livres BDP** entre bibliothèques. A noter également l'existence d'un réseau intercommunal de bibliothèques (sans réseau d'échanges de livres pour l'instant) animé par une bibliothécaire intercommunale dans la Communauté d'Agglomération de Cholet. Le nombre total de bibliothèques intégrées dans un réseau intercommunal géré par un bibliothécaire intercommunal est de **120 bibliothèques** (soit **44 % du réseau BDP**)



## 2) Les lecteurs et les prêts

**186 bibliothèques** recensées ont **prêté 1 442 012 livres** pour une population de **346 679 habitants** desservis soit un prêt par habitant de **4,16 livres par habitant**.

Sur **224 bibliothèques**, les lecteurs représentent un total de **65 197 inscrits**. Avec un total de **362 085 habitants** pour les communes recensées, on constate que **18,01 % de la population** fréquente les bibliothèques. Sur le plan national, le pourcentage d'emprunteurs inscrits dans les bibliothèques atteint **17,28 %** (données 2004 de la Direction du Livre).

Cette moyenne cache des disparités importantes : **24 bibliothèques** drainent **plus de 30 % de la population** de leurs communes et **29 bibliothèques** touchent **moins de 10 % de la population**. La majeure partie des bibliothèques recensées attire 15 à 20 % de la population communale (voir tableau ci-dessous).

Pourcentage d'inscrits par rapport à la population communale	Nombre de bibliothèques
Plus de 30 % de la population communale	24
De 25 à 30 % de la population communale	16
De 20 à 25 % de la population communale	22
De 15 à 20 % de la population communale	<b>49</b>
De 10 à 15 % de la population communale	38
De 5 à 10 % de la population communale	21
Moins de 5 % de la population communale	8

La moyenne d'inscrits par tranches de population nous donne le tableau ci-dessous :

Tranches de population communale	Pourcentage d'inscrits
Population supérieure à 10 000 habitants	17,11 %
Population entre 4 000 et 10 000 habitants	21,10 %
Population entre 2 000 et 4 000 habitants	18,29 %
Population entre 1 000 et 2 000 habitants	15,24 %
Population entre 500 et 1 000 habitants	17,78 %
Population inférieure à 500 habitants	20,03 %

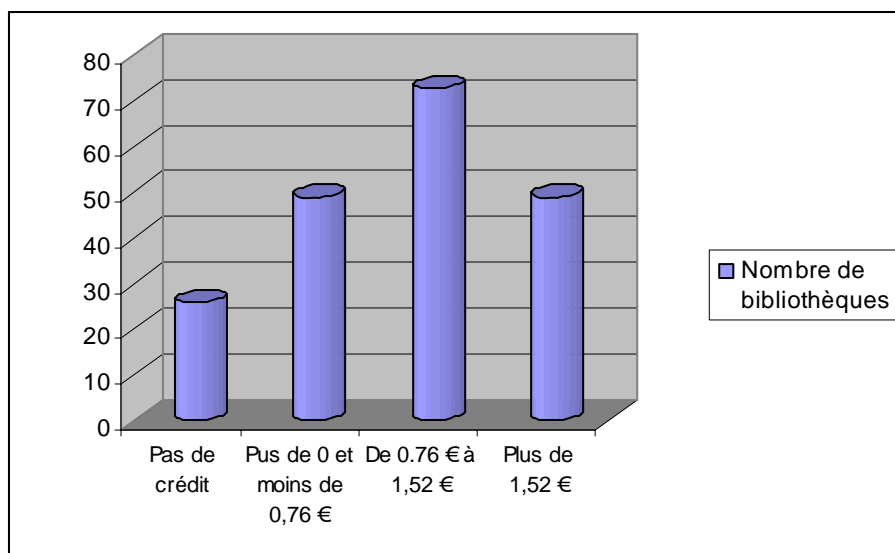
## 3) Les budgets d'acquisition et les collections

### Les budgets d'acquisition

**197 bibliothèques communales** recensées ont consacré un budget total de **457 192 € à l'achat de documents** pour constituer ou accroître leurs fonds propres (pour une population de **346 168 habitants** desservis), soit une moyenne de **1,32 € par habitant** ; Rappelons que le CNL accorde des subventions aux bibliothèques dans les communes de moins de 5 000 habitants qui disposent, entre autres, d'un budget de 0,8 € pour l'achat de livres dans le cadre de l'aide aux réseaux départementaux et de 2 € par habitant dans le cadre d'une aide directe du CNL à la création ou à l'extension de bibliothèques.

Les crédits d'achat de documents par habitant se répartissent comme suit (sur 197 bibliothèques) :

Crédits d'acquisition par habitant	Nombre de bibliothèques
Pas de crédit	26
Pus de 0 et moins de 0,76 €	49
De 0,76 € à 1,52 €	<b>73</b>
Plus de 1,52 €	49



#### Le nombre d'acquisitions annuelles

Le nombre de documents achetés au 31 décembre 2007 par la BDP et son réseau public se répartit de la manière suivante :

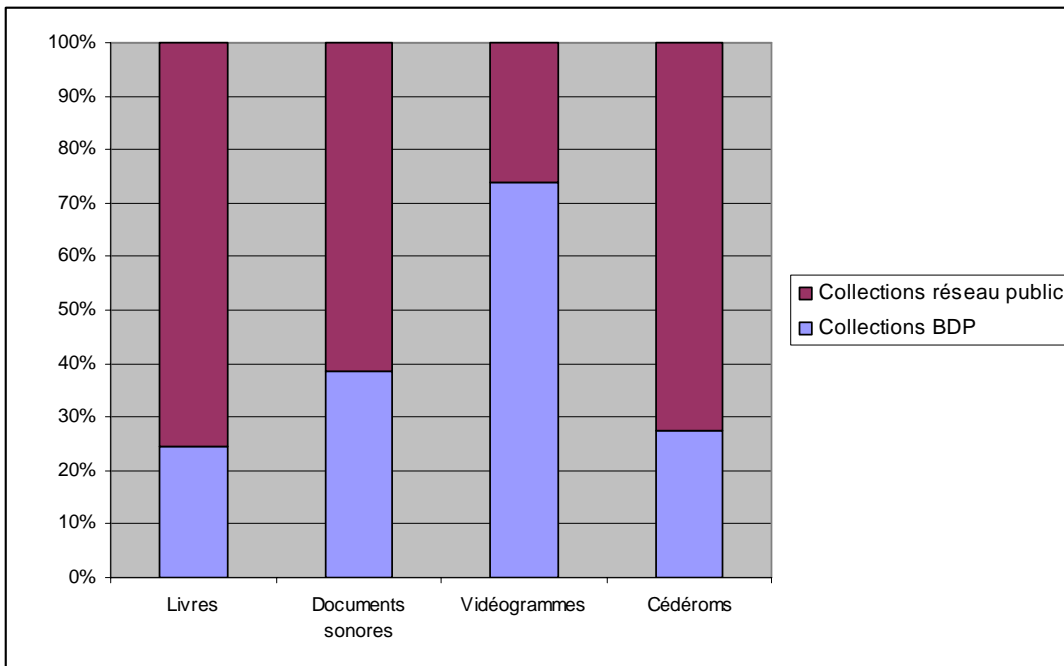
Acquisitions 2007 de la BDP	Acquisitions 2007 du réseau public
<b>13 141 livres</b>	<b>47 501 livres</b> (pour 192 bibliothèques recensées)
<b>347 cd audio</b>	<b>4 168 cd audio</b> (pour 214 bibliothèques recensées)
<b>1 136 DVD</b>	<b>938 vidéos</b> (pour 215 bibliothèques recensées)

#### Les collections

**190 bibliothèques** recensées possèdent en fonds propre **802 719 livres** pour une population recensée de 345 859 habitants, soit un ratio de **2,32 livres par habitant** (contre 2,6 volumes par habitant en moyenne nationale), **32 723 documents sonores** (CD et cassettes audio), **3 900 vidéogrammes** (vidéos et DVD) et **2 126 cédéroms**.

Le tableau et le graphique ci-dessous détaillent les collections respectives de la BDP et du réseau public des bibliothèques communales au 31 décembre 2007.

Collections BDP	Collections réseau public
<b>261 919 livres</b>	<b>802 719 livres</b>
<b>20 517 documents sonores</b>	<b>32 723 documents sonores</b>
<b>11 009 vidéogrammes</b>	<b>3 900 vidéogrammes</b>
<b>807 cédéroms</b>	<b>2 126 cédéroms</b>

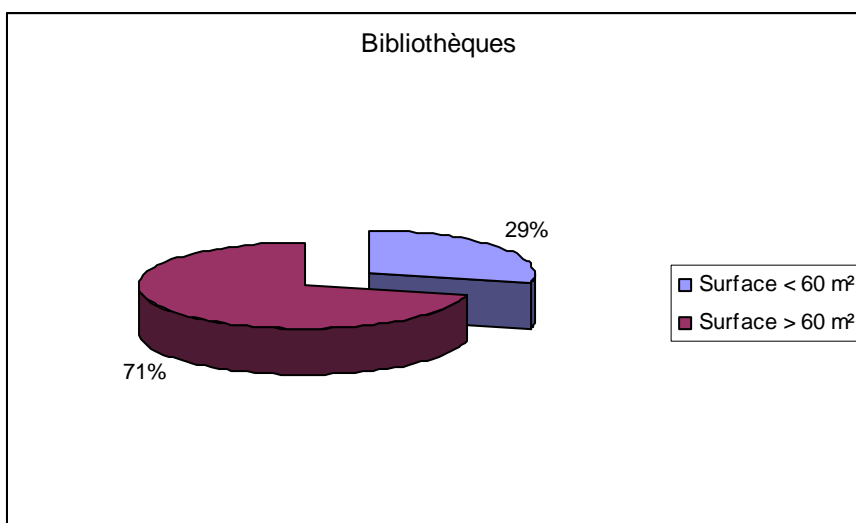


#### 4) Les locaux et les heures d'ouverture

##### Les locaux

La très grande majorité des bibliothèques possèdent un local spécifique et seulement **15 bibliothèques** sur 218 bibliothèques recensées ne disposent pas de locaux spécifiques. La moyenne de surface des locaux est de **111 m<sup>2</sup>** soit un ratio par habitant de **0,06 m<sup>2</sup> par habitant** (surface totale de 23 919 m<sup>2</sup>/ 383 413 habitants), qui tend vers la moyenne nationale. Notons cependant que la Direction du Livre et de la Lecture recommande un minimum de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant avec un seuil minimum de 100 m<sup>2</sup> comme critère d'éligibilité aux subventions pour la construction de bibliothèques.

**87 bibliothèques** sur 216 recensées ont une surface **inférieure à 60 m<sup>2</sup>** ce qui ne permet pas de spécialiser des espaces de lecture et de recevoir les écoles dans des conditions favorables.



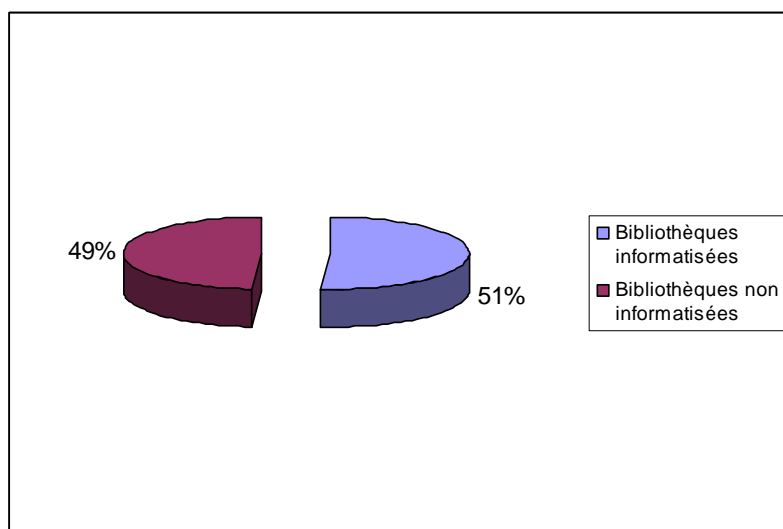
Notons enfin que **26** bibliothèques seulement sur **266** n'ont pas de mobilier spécifique adapté (étagères réglables, dimensions normalisées, bacs, présentoirs à revues, etc.).

Les heures d'ouverture :

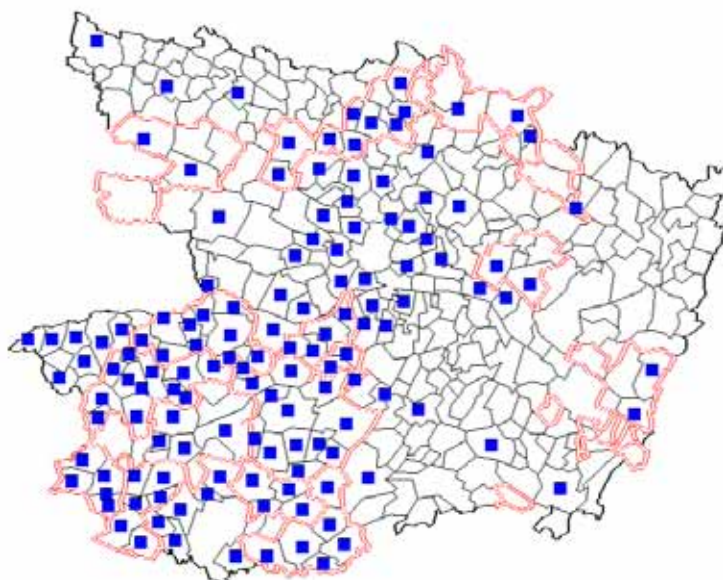
La moyenne des horaires d'ouverture des bibliothèques est de **5,20** heures par semaine.

### 5) L'informatisation et le multimédia

Sur 268 bibliothèques recensées, **137** bibliothèques sont **informatisées**, **46** pratiquent la **consultation** de **cédéroms**, **44** proposent une **connexion Internet** à leurs publics, **32** prêtent des **cédéroms**.



On peut noter que les bibliothèques informatisées sont essentiellement situées dans le périmètre de la communauté d'agglomération d'Angers et dans les réseaux intercommunaux de bibliothèques qui peuvent bénéficier d'une aide financière du Conseil Général pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.



■ Bibliothèques informatisées

Plusieurs bibliothèques se sont informatisées en réseau pour constituer un catalogue collectif accessible à tous les lecteurs d'un canton (ou d'une communauté de communes).

### Les réseaux intercommunaux de bibliothèques avec un catalogue collectif

EPCI	Nombre de bibliothèques	Nom du logiciel
Communauté de communes de Saint Florent	10 bibliothèques	Orphée
Communauté de communes de Montrevault	12 bibliothèques	Pergame
Communauté de communes de Moine et Sèvre	6 bibliothèques 5 bibliothèques	Pergame Atalante
Communauté d'agglomération de Cholet	11 bibliothèques	Opsys
Communauté de communes de Chemillé	2 bibliothèques sur 11	Pergame
Communauté de communes du Bocage	4 bibliothèques sur 6	Microbib
Communauté de communes du Haut Anjou et du Lion d'Angers	10 bibliothèques	Atalante
Communauté de communes des Portes de l'Anjou	5 bibliothèques	Pergame
Communauté du Centre Mauges	10 bibliothèques	Aloès

### 6) Le personnel bénévole et professionnel

Sur 269 bibliothèques recensées, on dénombre **105 personnes rémunérées** et **2 991 bénévoles** dont **233 bénévoles formés** dans l'année.

Les professionnels se répartissent comme suit :

Types d'emploi	Nombre d'agents	Nombre d'agents Équivalent Temps Plein
<b>Emplois communaux</b>		
Bibliothécaire	3	3
Assistants Qualifié de Conservation	5	4,6
Assistants de Conservation	3	2,75
Agents Qualifiés du Patrimoine	5	4,5
Agents du Patrimoine	32	21,38
Adjoint Administratifs	20	10,14
Emplois aidés	8	4,5
<b>Emplois intercommunaux</b>		
Assistants Qualifié de Conservation	7	6,5
Assistants de Conservation	7	7
Agent Qualifié du Patrimoine	2	1,5
Agents du Patrimoine	14	9,3
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>75,17</b>

### 7) Les animations

Sur 241 bibliothèques recensées :

- **146** bibliothèques pratiquent **l'heure du conte**
- **147** bibliothèques participent à **Lire en Fête**

- **213** bibliothèques **accueillent des classes**
- **143** bibliothèques ont organisé au moins une **exposition** dans l'année.

### 8) Les profils moyens des Bibliothèques Municipales (données 2004)

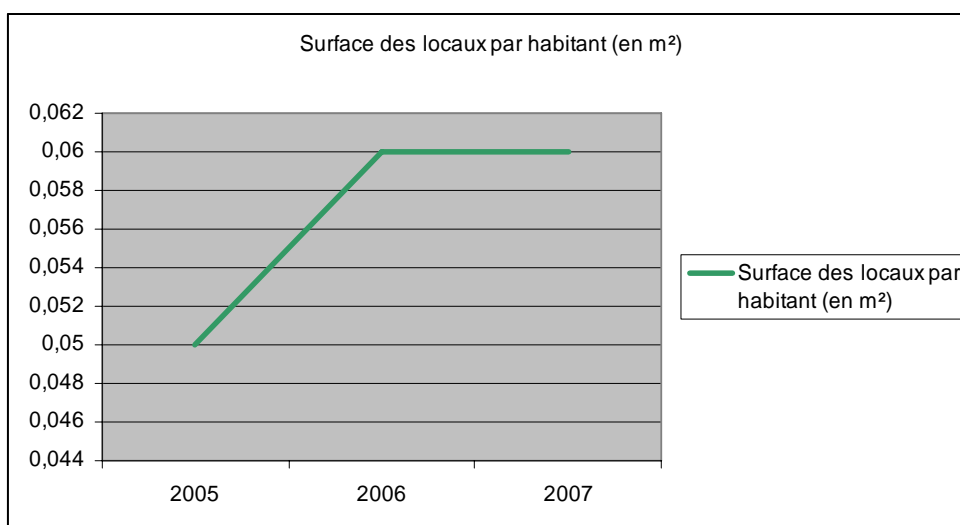
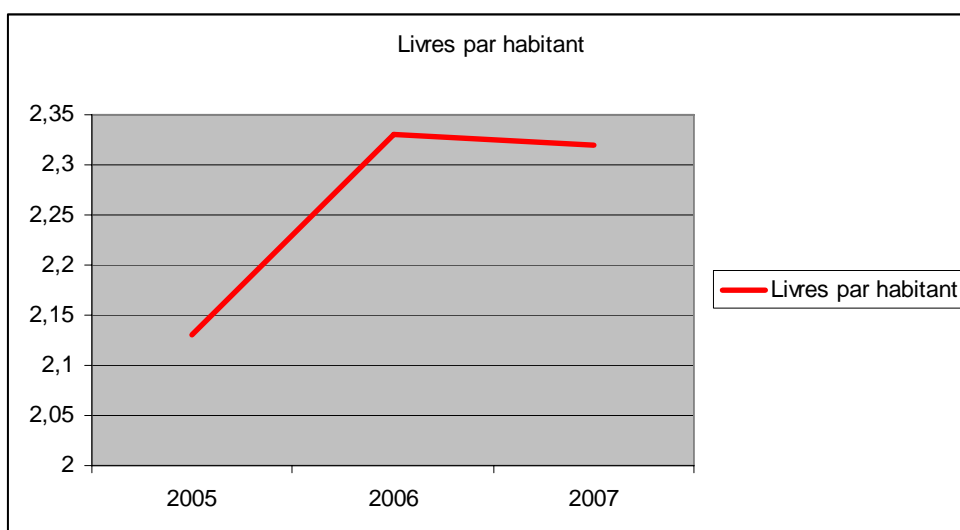
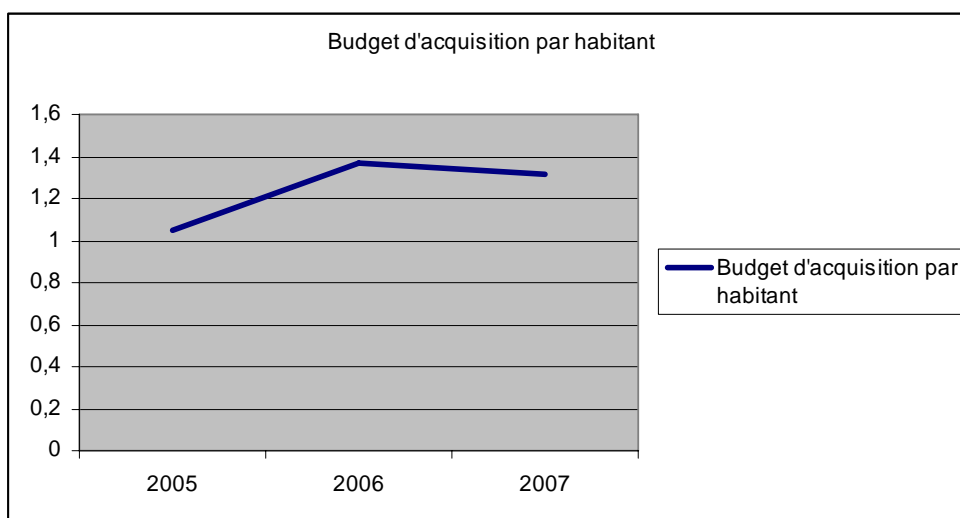
Les "profils moyens" élaborés par la Direction du Livre et de la Lecture présentent pour une population donnée, la valeur moyenne des principaux indicateurs du fonctionnement et de l'activité d'une bibliothèque municipale (B.M.) dotée d'un budget d'acquisition, de locaux aux normes de la DRAC et gérée par un personnel statutaire rémunéré. Ces statistiques, reflètent l'état, pour une année donnée, des bibliothèques desservant la tranche de population considérée.

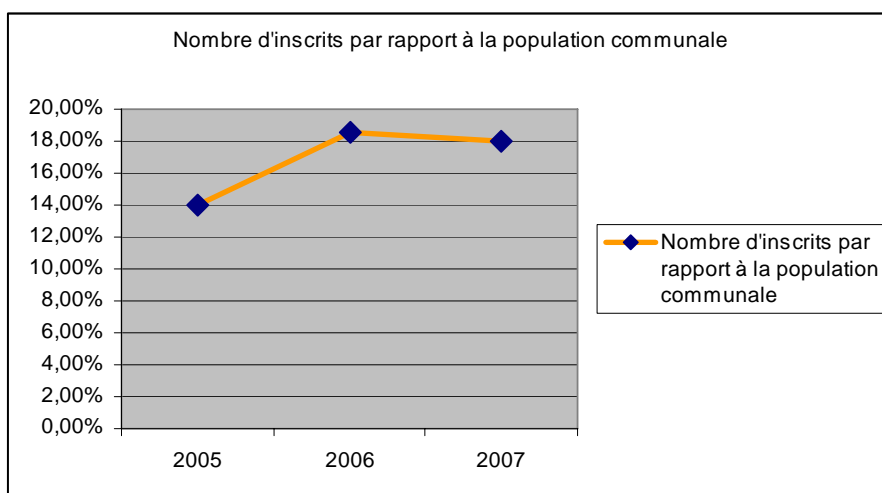
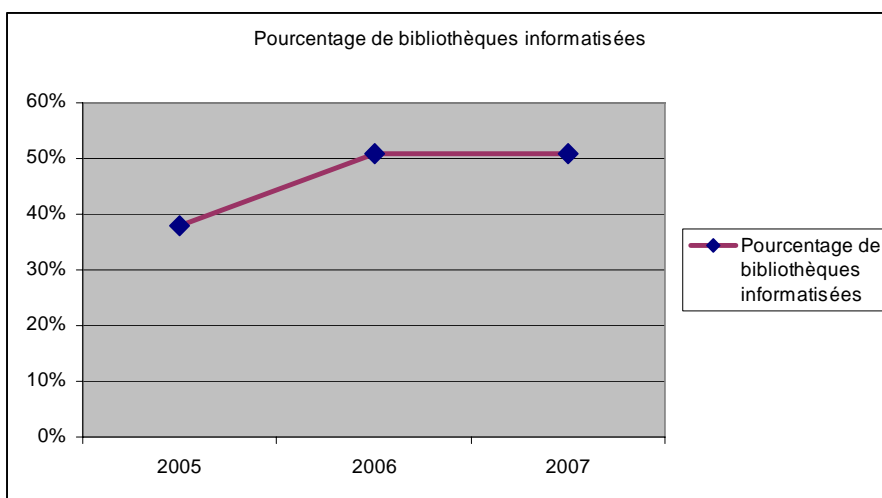
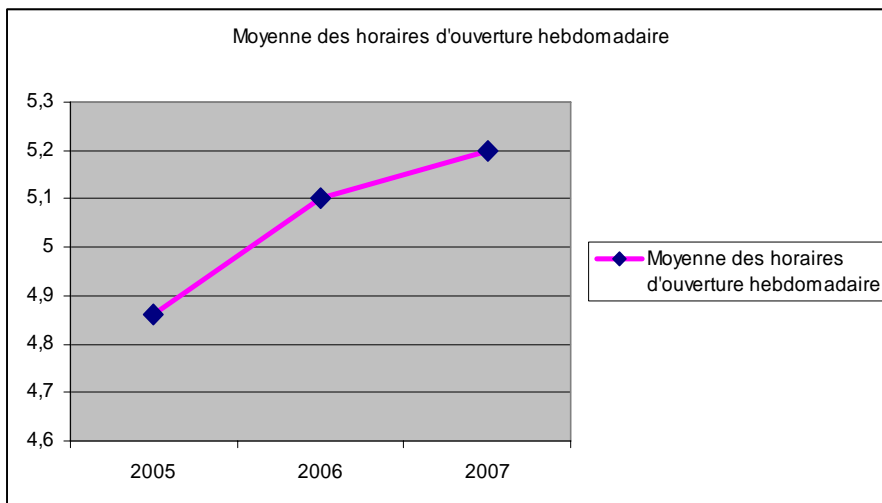
<b>B.M. d'une commune de 2 000 habitants</b>			
Le personnel	Dépenses pour le personnel : 24 027 €	Dépenses par habitant : 11,83 €	Nombre d'emplois: 1,12
Les collections	6 613 imprimés (56,3% en section adultes, 43,7 % en section enfants)	291 documents sonores 160 vidéogrammes	
Les acquisitions	2,38 € par habitant	483 imprimés ; 32 abonnements en cours	Dépenses d'acquisition 3 734 €
Le public et le prêt	25,2 % de la population desservie	11 507 prêts d'imprimés.	508 emprunteurs
Les horaires d'ouverture	3,8 jours	12 h 34 ouverture hebdomadaire	
Les locaux	160 m <sup>2</sup>	0,07 m <sup>2</sup> par habitant	22 places assises

<b>B.M d'une commune de 5 000 habitants</b>			
Le personnel	Dépenses pour le personnel : 65 035 €	Dépenses par habitant : 12,80 €	Nombre d'emplois: 2,42
Les collections	13 531 imprimés (58,5 % en section adultes et 41,5 % en section enfants)	1 024 documents sonores 372 vidéogrammes	
Les acquisitions	2,48 € par habitant	910 imprimés ; 29 abonnements en cours	Dépenses d'acquisition 12 236 €
Le public et le prêt	25 % de la population desservie	26640 prêts d'imprimés	1 232 emprunteurs
Les horaires d'ouverture	4,4 jours	19 h 05 ouverture hebdomadaire	
Les locaux	297 m <sup>2</sup>	0,06 m <sup>2</sup> par habitant	32 places assises



## 9) Quelques données significatives de l'évolution du réseau des bibliothèques communales de Maine et Loire





**Pour tout renseignement :**  
**BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT**  
**Z.I. Croix Cadeau**  
**5, rue Paul Langevin**  
**49240 AVRILLÉ**  
**☎ : 02 41 33 03 20**

